



BULLETIN D'INFORMATIONS

MAI 2014

INFORMATIONS PRATIQUES

RESTRICTION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

La préfecture par l'Arrêté N° 2014-115-0005 a pris des mesures de restriction d'eau pour une durée de 5 mois.

Sont donc interdits sur la commune :

- **Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément** sauf potagers privés.
- **Lavage des voitures hors des stations professionnelles**, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- **Le remplissage et la remise en eau des piscines** d'une capacité totale supérieure à 2 m³ à usage privé, sauf lors de la première mise en eau des piscines en « dur » et « enterrées » construites depuis le 1er janvier de l'année en cours.

Des sanctions sont prévues en cas d'infraction.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Nous rappelons que dans le cadre de « la journée d'appel de préparation à la défense », toute personne de nationalité française doit se faire recenser auprès de sa mairie dès l'âge de seize ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

L'administré (ou son représentant légal) doit se rendre à la mairie muni :

- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- et du livret de famille de ses parents.

COMMEMORATION DU 8 MAI

La Célébration de la Fête de la Victoire se déroulera le **jeudi 8 mai 2014**. Elle débutera à 14 h par un dépôt de gerbe à Bourg-Sous-Chatelet, se prolongera à Anjoutey, à 14 h 15, au Monument aux Morts puis à la stèle Raymond Burais, pour finir par un vin d'honneur à la Mairie.

LE MOT DE LA MUNICIPALITE

Nous avons constaté, lors de nos rencontres avec les habitants, la volonté de nombre d'entre eux de poursuivre le fleurissement des bacs mis à leur disposition en fournissant eux-mêmes les fleurs.

.../...

Cet élan généreux nous permettra de compléter le fleurissement de base prévu par la municipalité. Pour permettre aux personnes de se rencontrer et d'échanger, nous organisons **une journée « Troc Fleurs »**.

Cette manifestation sympathique et conviviale aura lieu **le samedi 17 mai 2014 sur le site du Moulin**.

Nous vous invitons à partager avec les autres habitants du village vos semis spontanés de vivaces et vos excédents de semis d'annuelles. Les dons concernent toutes les personnes que le principe de cette journée amuse, et permettront aux volontaires de fleurir les bacs mis à leur disposition. Des bacs sont encore disponibles. La commune fournit aux personnes intéressées le terreau, l'anti-limace et l'eau. A charge pour eux de planter et entretenir les fleurs en se faisant plaisir.

Dépôt des plantes de 10h à 12h, retrait de 14h à 17h, le samedi 17 mai.

Un comité sur le fleurissement du village a été créé dans le but de faire des propositions pour les années à venir. Tous les habitants qui souhaitent le rejoindre peuvent contacter la mairie.

SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison des congés annuels de la secrétaire, la Mairie sera fermée du

- Vendredi 09 mai 2014 au samedi 10 mai 2014 inclus,
- Vendredi 30 mai 2014 au samedi 31 mai 2014 inclus.